



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2019

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 139 – 2019

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Mélanie Laberge

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Rues Péko/Desrosiers – Surveillance – Décision

No : 140 – 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres intitulé « Réfection des rues Péko et Desrosiers », portant le numéro de référence SEAO 1253792 et le numéro d'avis J11754-01 (avis publié le 29 mars 2019);

CONSIDÉRANT QUE le contrat de « Réfection des rues Péko et Desrosiers » a été octroyé à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., qui était le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que le projet fasse l'objet d'une surveillance professionnelle et qu'une soumission a été obtenue de la firme GBi (en annexe au procès-verbal);



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2019

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat surveillance du projet « Réfection des rues Péko et Desrosiers » à la firme GBi pour un montant de 2 000 \$ plus taxes pour la portion « bureau » et un montant de 80 \$ /heure plus taxes pour la partie « terrain ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Réparation camion International 6-roues 2010 – Décision

No : 141 – 2019

CONSIDÉRANT QUE le camion 6-roues International 2010 doit faire l'objet d'une réparation de sa benne 4-saisons;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Machineries St-Jovite a fait parvenir une soumission à la Municipalité au montant de 3 170 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat de réparation de la benne 4-saisons du camion 6-roues International 2010 à l'entreprise Machineries St-Jovite au montant de 3 170 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Demande d'autorisation de chien de race interdite – Décision

No : 142 – 2019

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire d'un chien de race interdite selon le règlement 409-2019 de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, résident au 220 rue Morin, a demandé au Conseil municipal l'autorisation de conserver son chien, par l'entremise d'un courriel envoyé le 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris en considération la demande de la citoyenne et après analyse de la situation, le Conseil municipal souhaite que l'Inspecteur Canin applique le règlement municipal sur le contrôle des animaux;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2019

DE REFUSER toute autorisation spéciale à la propriétaire d'un chien de race interdite, résident au 220 rue Morin, et de demander que l'Inspecteur Canin applique le règlement municipal existant sur le contrôle des animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 143 – 2019

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 10.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière